



Rue de l'Hôtel de Ville, 1
5530 Yvoir
Tél: 082/ 61 03 10

PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 6 novembre 2019

Présents : 20 membres de la CLDR/37 (dont 16 membres votants)	Absents/excusés : 17 membres
--	------------------------------

		p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s			p r é s e n t s	e x c u s é s	a b s e n t s
Effectifs					Suppléants				
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Raphaël	FREDERICK (P)	X			Alexandre	WISEE	X		
Marc	DEWEZ	X			Nathalie	BLAUWBLOEME		X	
Marcel	COLET	X			Christine	BADOR		X	
Laurent	GERMAIN	X			Julien	ROSIERE			X
Bertrand	CUSTINNE	X			Géraldine	BIOT		X	
Effectifs					Suppléants				
Prénoms	Noms				Prénoms	Noms			
Olivier	GILLET	X							
Eric	DARAS	X			Marie	CLAISSE		X	
Benoît	LENOBLE	X			Cédric	COMPERE	X		
Delphine	CAUCHIE	X			Jean-Marie	FLAMEY			X
Mark	ROSSIGNOL	X			Olivier	BOURLON	X		
Claude	DEKKERS	X			Laurence	DAFFE			X
Marie-France	LIBOIS	X			Daniel	ELIAS	X		
Marcelle	LEJEUNE			X	Claude	HENIN			X
Adrien	MARTENS		X		Axel	BLANCKAERT		X	
Chantal	LAVERDISSE		X						
Patricia	CARLY		X		Jérôme	MAISETTI		X	
Anne	VANDENABEELE	X			Bruno	SCHIMP			X
Sophie	MAGUIN	X							
José	DEMOULIN	X			Vincent	FONTAINE		X	
Francine	MARLAIR		X		François	BERTUZZI	X		

1. Accueil des nouveaux membres

Le Président accueille les membres et se réjouit du nombre important de participants à la réunion. Il espère que cette affluence perdurera.

Il précise que la tâche de composition n'a pas été simple et qu'il a été fait au mieux pour que chaque village soit représenté.

Les postes vacants peuvent encore être occupés si des candidats se manifestent.

Il procède ensuite à un tour de table de façon à ce que chacun puisse se présenter.

Il poursuit par un bref exposé de ce qu'est une CLDR et une ODR (cf power point en annexe)

2. Suivi des projets en cours

La présentation Powerpoint se poursuit par un passage en revue des différents projets qui ont été lancés depuis 2012.

Les 3 premiers projets ayant fait l'objet d'une convention ont été réalisés.

Il s'agit de :

- la création d'une liaison cyclo-pédestre entre le CHU Mont-Godinne et le centre du village de Mont ;
- la sécurisation du carrefour de l'école de Dorinne ;
- l'aménagement de la rue de la Brasserie et de la Grand Place de Purnode.

Au niveau des projets en cours, on retrouve le **ViciGAL (5^{ème} convention)** qui envisage la création d'une liaison cyclo-pédestre depuis Huy jusqu'à Yvoir. Vu le caractère transcommunal de ce projet et la nécessité de procéder à des expropriations, sa réalisation devrait encore prendre un certain temps.

Au départ seul du marquage au sol était prévu sur Yvoir mais un budget complémentaire a pu être dégagé pour créer des trottoirs sur une partie de la rue du Redeau.

Le marché de travaux du projet des **Portes de Village (4^{ème} convention)** a été attribué en septembre à l'entreprise Nonet.

La notification du marché se fera dès que le dossier aura été approuvé par la Direction du Développement Rural. Les travaux se réaliseront donc en 2020.

C. Dekkers regrette qu'une seule porte de village soit prévue à Bauche alors qu'il existe 2 entrées au village.

M. Colet précise que des panneaux « Bienvenue à » seront placés aux entrées de villages ne bénéficiant pas de portes.

Le projet de la **Maison rurale de Mont (6^{ème} convention)**, après de nombreuses discussions, va être relancé (cf PV réunion du 04/09). Le cahier des charges pour désigner un nouvel auteur de projet sera approuvé lors du conseil communal de décembre.

Conformément à l'accord intervenu lors de la précédente réunion, le projet **Mobilité Douce 2017** a été proposé comme 7^{ème} convention.

O. Bourlon fait remarquer que la liaison entre Godinne et l'écluse de Lustin est difficilement praticable, alors qu'elle est fortement utilisée. Un aménagement léger (dolomie ou stabilisé) serait suffisant.

B. Custinne soulève la difficulté de fixer un budget estimatif.

On constate en effet que pour chaque projet, le budget a dû être revu à la hausse en cours de route. Il faut y penser lors de l'estimation et se laisser une marge de manœuvre.

D. Elias souligne que dans le privé, on compte d'office 20% d'imprévus. Au niveau du PCDR, 10% d'imprévus sont tolérés.

En marge du PCDR, le marché de service pour le projet des **Bords de Meuse** (tronçons de Houx et Godinne) piloté par le BEP a été attribué et une réunion préparatoire avec l'auteur de projet sera bientôt organisée.

Deux projets futurs sont en cours de réflexion :

- La maison rurale de Godinne (voir infra)
- La maison de la citoyenneté à Yvoir dans le bâtiment de B-Post récemment acquis par la Commune qui devrait accueillir dans un premier temps une salle polyvalente pour les ateliers du CPAS, pour des réunions, pour certaines associations et pour un mess social.
L'objectif final est de mettre sur pied une cuisine communautaire pour la préparation des repas du CPAS et des écoles avec comme but ultime la création d'une EFT (entreprise de formation par le travail).
A noter que le bâtiment comprend également deux logements.

3. Approbation du PV de la réunion du 4 septembre 2019

Le PV de la réunion du 4 septembre est approuvé à l'unanimité moyennant la suppression de la référence au vote au point 4 comme suggéré par E. Daras.

Les remarques d'Axel Blanckaert reprises en annexe du PV ne font pas partie de celui-ci et ne sont pas approuvées. Pour beaucoup, il s'agit de considérations personnelles ou d'interprétations qui ne reflètent pas ce qui a été dit en séance.

R. Frédérick demandera à A. Blanckaert d'amender ses observations.

4. Maison rurale de Godinne

La fiche-projet a été transmise par mail aux participants avant la réunion.

R. Frédérick rappelle l'historique du dossier.

A l'origine, c'est l'ancienne école de Godinne, rue du Prieuré, qui devait être convertie en maison rurale mais la Commune a eu l'opportunité d'obtenir des subsides dans le cadre d'un plan Cigogne pour la transformer en crèche.

Il a donc fallu trouver une autre localisation.

Après avoir fait l'inventaire des bâtiments appartenant à la Commune à Godinne, il est apparu que seuls les bâtiments du Patro et du Presbytère étaient disponibles.

Le Presbytère est un bâtiment communal alors que les locaux du patro appartiennent à l'Association de Gestion des Locaux Paroissiaux (AGLP) qui a marqué son accord pour les céder à la Commune pour l'euro symbolique.

A. Visée fait remarquer que les locaux du patro servent déjà aux associations du village qui s'y retrouvent déjà depuis plusieurs années pour y faire certaines de leurs réunions.

Depuis la réunion avec les associations godinnoises organisées en juillet, les besoins du GAGM ont été recensés. Il s'agit de:

- une salle de réunion pour une vingtaine de personnes maximum avec du WiFi
- un espace de stockage de « gros matériel »
- un espace de travail (extérieur/intérieur) à proximité pour les préparations des activités (construction des décors du godi-fest, char pour le grand feu,...)
- des toilettes et, idéalement, des douches.
- une petite salle polyvalente (comme actuellement au patro).

Le stockage du gros matériel se fait actuellement dans les garages du local du kayak.

Une première estimation relativement minimaliste des travaux avait été effectuée et des montant de l'ordre de 150.000 € pour le patro (mise en conformité, aménagement de toilettes, mis en commun avec le presbytère) et 500.000 € pour le presbytère (rénovation profonde du rez au grenier) avaient été avancés.

L'estimation doit être largement affinée par le service technique communal.

M. Rossignol et d'autres membres s'interrogent sur le terrain jouxtant le presbytère duquel on ne fait rien et qui constituerait un terrain de jeu idéal pour les enfants ou la création d'un parc pour agrémenter l'éventuelle futur zone de rencontre. Ce terrain appartient à M. et Mme Mathy, propriétaires du Prieuré.

B. Custinne fait remarquer qu'aucune mention n'est faite dans la fiche par rapport au mode de gestion de la future maison rurale alors que cette question est primordiale et doit être bien réfléchie.

Comme déjà évoqué lors des précédentes réunions, il faut s'orienter vers une asbl neutre et indépendante des associations qui occupent les lieux.

J. Demoulin fait part de son expérience en la matière. Les salles d'Evrehailles (La Victorieuse, et Bail Sports) sont gérées par une asbl indépendante dans le cadre d'une convention avec la Commune. Chaque année, l'asbl doit rendre à la commune un rapport de gestion et des comptes, ce qui permet un contrôle.

Selon B Custinne, Il ne faut pas loucher l'opportunité d'avoir une représentation communale au niveau de l'organe de gestion. La piste d'une asbl communale comprenant des représentants communaux et des représentants des associations doit être privilégiée.

M. Dewez signale qu'il ne faut pas négliger les locations privées pour ce type d'infrastructure.

Les salles d'Evrehailles sont louées à 80, voire 90 %, à des personnes privées, ce qui permet d'équilibrer le budget. Sans cela, l'asbl ne pourrait s'en sortir financièrement.

D. Elias souligne qu'il faut éviter les locations gratuites qui ne responsabilisent pas les utilisateurs.

En ce qui concerne la localisation de la future maison rurale de Godinne, elle a l'avantage d'avoir un voisinage déjà relativement habitué aux nuisances sonores puisque des événements s'y déroulent déjà.

B. Custinne signale qu'il faut tenir compte du fait qu'une salle de réunion pourrait également être disponible dans le futur complexe sportif.

Aucune autre remarque sur la fiche. R. Frédéric se charge d'intégrer les divers commentaires dans la fiche et d'organiser une réunion avec l'administration communal en vue d'avancer vers une estimation budgétaire.

5. Mise en place de groupes de travail par village ou groupe de villages – réflexions/discussions

Une nouvelle opération de développement rural débutera en 2022.

La commune a demandé à la Fondation Rurale de Wallonie de l'accompagner dans cette démarche. Une demande formelle auprès de la Ministre de tutelle, Madame Céline Tellier, devra être introduite mais ceci requière une décision préalable du Conseil Communal.

L'opération débutera par une phase de concertation avec la population et la mise en place de groupe de réflexions/travail.

La question se pose de savoir si on repart de zéro ou si on repart de la liste existante en sachant que les projets de la programmation 2012-2022 n'ont pas été bien listés par le bureau AGORA qui accompagnait la Commune à l'époque.

Le mode de fonctionnement devra être discuté avec la FRW.

A.Vandenabeele souhaiterait qu'un bilan des projets réalisés, par village, soit dressé de façon à ce qu'une compensation soit envisagée pour les villages « défavorisés » (une porte de village par exemple)

R. Frédéric nuance en précisant que tous les projets réalisés par la Commune n'émanent pas du PCDR et que d'autres sources de financement existent. Il faut donc faire un inventaire global des projets de développement rural reprenant tous les projets par village.

De toute façon, il ne sera plus possible de lancer de nouveaux projets d'ici 2022 pour les villages qui « auraient été négligés ».

L'approbation du ROI sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion. R. Frédéric se charge de faire une proposition d'amendement du ROI. Afin de pouvoir le retravailler, R. Frédéric demande à B. Custinne d'obtenir une version word du document.

6. Salle du kayak

Les locations de cette salle sont actuellement gérées par le Syndicat d'Initiative de Godinne mais le bâtiment tombe en ruines.

Plusieurs pistes sont possibles mais la commune n'a rien décidé actuellement : vendre, louer, rénover ?

Tous les membres reconnaissent que ce bâtiment jouit d'un potentiel touristique (bord de Meuse) et économique énorme qu'il faut exploiter. Tout projet est le bienvenu et doit être communiqué à la Commune.

R. Frédéric informe notamment que l'association Y Voir Transition, initialement intéressée par le bâtiment de la Gare de Godinne qui a désormais trouvé acquéreur pourrait être intéressé par y développer un projet de transition.

7. Divers

- M-F. Libois demande s'il est possible de signaler clairement le quartier de Bois-de-Devant-Houx afin d'éviter que les camions se retrouvent « coincés » dans le village.
 - Des précisions sont demandées sur l'emplacement de la Porte de village d'Evrehailles : il s'agit d'un ralentisseur placé dans la rue du Château
 - Le bâtiment de la gare de Godinne a été vendu. Certains membres se questionnent sur l'aménagement futur de la place, sera-t-il encore possible de s'y stationner ? Il n'y a pas d'info concrète de la part d'Infrabel/SNCB pour l'instant.
-